



**Procès-Verbal
du Conseil Municipal du 20 septembre 2022**

Ardèche

L'an deux mille-vingt-deux et le 20 septembre 2022 à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, M. Philippe RIVAT, Mme Clotilde FREUCHET, M. Jean-Marie VIALLE, Mme Ingrid RABATÉ, M. Robert HILAIRE adjoints, Mmes Elise BUNOT, Brigitte DURAND SAINT-OMER, Séverine GARDES et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Julien GOUGET, Jean-Luc HAESSIG, Gérard MERCIER les conseillers municipaux.

Absents :

Absents ayant donné procuration à : M. Gérard MERCIER à M. Jean-Marie VIALLE, Mme Adeline ANDONI à Mme Ingrid RABATÉ, Mme Cyrielle MARCOTTE-ESCHBACH à M. Jean-Luc HAESSIG

Excusés :

Secrétaire de séance : Séverine GARDES

Le Conseil Municipal procède à l'approbation du PV du 14/06/2022 à l'unanimité.

Monsieur Philippe LATATY, SDEA 07, vient présenter l'avancement du dossier rénovation énergétique des bâtiments communaux.

1 - Urbanisme

1° Définition des modalités de mise à disposition d'un dossier de modification simplifié du PLU

(P. RIVAT) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer pour la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°6 du PLU, les modalités suivantes :

- Information sur la procédure dans la presse locale et diffusion sur le site internet de la commune ;
- Ouverture d'un registre destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée ;
- Mise à disposition du public du dossier et du registre en mairie durant un mois, du 1^{er} octobre au 31 octobre 2022 ;
- Affichage des modalités de concertation et des dates de mise à disposition sur les panneaux d'affichage de la mairie ;

Pas de question

2 - Communication

2° Convention de financement d'un panneau lumineux avec le Département de l'Ardèche

(J-L. HAESSIG) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour et 1 abstention (I. RABATÉ), décide :

- D'approuver la convention entre la commune de VEYRAS et le Département de l'Ardèche pour le financement d'un panneau lumineux ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération ;

Question :

(S GARDES) demande si le logiciel de gestion sera commun entre le Département et la Mairie

(J-L. HAESSIG) répond par l'affirmatif, que chacun disposera de ses codes d'accès ; le choix du prestataire n'est pas encore fait et la Mairie sera consultée

Remarque :

(E. BUNOT) souhaite que la commission communication soit associée au choix du prestataire

3 - Culture

3° Fixation du tarif des entrées pour le spectacle « Je ne lui ai pas encore tout dit » de la compagnie Jet d'Encre, du 15 octobre 2022

(C. FREUCHET) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De fixer l'entrée à 10 € pour les adultes, 8 € pour les enfants âgés de 12 à 18 ans et pour les étudiants (sur présentation de justificatif) et gratuit pour les enfants de - 12 ans ;
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;

Pas de question

Mairie de VEYRAS 1101 Place de la République 07000 VEYRAS

☎ 04.75.64.29.04 📠 04.75.64.80.61

mairiedevyras@wanadoo.fr

www.veyras.fr

4 – Personnel

4° Mise à jour du tableau des effectifs suite aux évolutions de carrière

(A. LOUCHE) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accéder à la proposition de Monsieur le Maire ;
- De créer à compter du 20 septembre 2022 un emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe ;
- De supprimer à compter du 20 septembre 2022 un emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe ;
- De fixer l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé conformément au statut particulier des cadres d'emplois ;
- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
- D'inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant ;

Pas de question

5 - Questions Divers

Pas de question

Agenda

Mardi 4 octobre 2022 : formation « les gestes qui sauvent »

Lundi 17 octobre 2022 : Conseil Municipal

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Levée de séance à 20h30

Le Maire,
Alain LOUCHE



Les adjoints,

Philippe RIVAT	Clothilde FREUCHET	Jean-Marie VIALLE	Ingrid RABATE	Robert HILAIRE

Les membres,

Gérard MERCIER	Jean- Claude CORNU	Brigitte DURAND SAINT OMER	Jean-Luc HAESSIG	Julien GOUGET
Absent, pouvoir à Jean-Marie VIALLE				
Adeline ANDONI	Elise BUNOT		Francis DOUILLET	Cyrielle MARCOTTE- ESCHBACH
Absente, pouvoir à Ingrid RABATÉ				Absente, pouvoir à Jean-Luc HAESSIG

La Secrétaire,
Séverine GARDES